



« Nihil nisi a numine »

Séance du 7 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le sept du mois de SEPTEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 Août 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents tous les conseillers en exercice :**

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

**Etaient absents et excusés :** Madame Marion PELLEGRIN et Monsieur Christian PARISSON.

**Etaient absents et représentés :** M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne MANAUD.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Emilie DROUHOT

**AIDE FINANCIERE AUX ATHLETES DE L'ASSOCIATION « GAP ROLLER COURSE »**

Le Maire expose à l'assemblée que l'association « GAP ROLLER COURSE » est une association qui a pour objet de promouvoir et de développer le roller en compétition.

Même si le siège social est sur Romette, des compétiteurs domiciliés sur la commune de Saint Bonnet font des résultats très prometteurs au niveau national et européen.

Le maire propose au CONSEIL pour encourager ces jeunes de les aider financièrement en participant au montant des déplacements sur les compétitions les plus importantes.

Il est proposé de verser une somme de mille trois cent euros qui sera réparti entre les deux athlètes de l'association ayant eu des palmarès national et/ou européen. Cette aide financière aux athlètes sera contractualisée par une convention.

**A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- SOUHAITE SOUTENIR FINANCIEREMENT les athlètes de l'association « Gap Roller course » ;
- AUTORISE Le Maire à signer une convention de partenariat avec les athlètes.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	15
représentés	2
Pour :	17
Abstention :	0
Contre :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
005-200034502-20170907-20170709-0065-DE  
Réception par le préfet :! 20/09/2017  
Publication: 20/09/2017

Ainsi fait et délibéré, le 7 Septembre 2017

Le Maire,  
Laurent DAUMARK

